

Prêts aux petites entreprises—Loi

[Français]

Je tiens à terminer mes observations en faisant des suggestions spécifiques qui pourraient aider les petites et moyennes entreprises au Canada et qui pourraient suppléer aux mesures proposées dans le projet de loi C-23.

Surtout et d'abord il faut toucher les taux d'intérêt pour s'assurer qu'ils ne sont pas excessifs; entre autres, je crois que les banques de notre pays doivent être obligées de mettre de côté une certaine portion de leurs prêts pour réserver ces prêts au secteur de la petite et moyenne entreprise.

[Traduction]

Deuxièmement, un grand nombre de petites entreprises ont beaucoup de difficulté à faire affaire avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les petites entreprises de service, les petites industries qui veulent prendre de l'expansion doivent souvent faire face à la concurrence des services d'achat du gouvernement qui préfèrent conserver leur fournisseur habituel, un fabricant de Saint Louis ou d'une autre région des États-Unis, que de laisser la petite entreprise avoir accès à un marché qui lui permettra de grossir. Vu le rôle important que le gouvernement joue dans l'économie en tant que consommateur de produits intermédiaires et autres, il faudrait changer cet état de choses. Aux États-Unis, l'administration de la petite entreprise veille à ce que le gouvernement fédéral réserve une bonne partie de ses achats au secteur de la petite entreprise. Il faudrait envisager d'adopter cette formule au Canada et inciter les provinces à en faire autant.

M. McDermid: C'est fait.

M. Cassidy: Il faudrait réduire les formalités administratives et songer à réduire le montant des cautionnements, afin de permettre aux PME de soumissionner pour les marchés du gouvernement fédéral. Nous devrions obliger les grandes sociétés qui remportent les marchés importants à confier à des petits sous-traitants une certaine proportion de leur travail. Le ministère de l'Expansion économique régionale et les autres devraient essayer par tous les moyens d'inciter les grandes sociétés à faire appel à des petits sous-traitants, en veillant à ce qu'ils soient canadiens.

Alors que la plupart des grandes sociétés du Canada sont sous contrôle étranger, 95 à 98 p. 100 des petites entreprises appartiennent à des intérêts canadiens. Elles font la plupart de leurs achats au Canada. Elles apportent beaucoup plus à notre économie que la plupart des grandes entreprises. Pourtant, comme tous ceux qui visitent le Canada, je suis frappé de voir

combien de menus articles, les produits intermédiaires, tout ce que vous achetez à la quincaillerie, le matériel de bureau, nous viennent de l'étranger. Pourquoi faisons-nous venir de l'étranger notre matériel d'imprimerie et de papeterie, alors que notre industrie des pâtes et papiers est une des plus importantes au monde? Il s'agit là de questions très graves et c'est dans ces domaines que nous pouvons favoriser la croissance de la petite entreprise.

Mon temps de parole est presque terminé, monsieur le Président, mais je voudrais que l'on déploie beaucoup plus d'efforts pour permettre aux petites entreprises de profiter des résultats de la recherche et du développement. J'ai mentionné la nécessité de réviser les lois sur la faillite, afin qu'elles ne démolissent pas complètement les petites entreprises en difficulté. J'ai mentionné la nécessité de créer des formes de propriété plus variées, afin que les coopératives, les autres structures nouvellement créées et leurs employés aient envie de se spécialiser dans la gestion et de se lancer dans les affaires, de façon à partager les responsabilités des entreprises.

● (1640)

Ces remarques me semblent positives et constructives, et je crois qu'elles complèteraient l'accroissement des crédits proposé dans le projet de loi C-23.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—l'Agence canadienne de développement international—La surveillance de la distribution de l'aide alimentaire en Éthiopie; l'honorable député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly)—Les Affaires extérieures—a) l'Afrique du Sud—La conduite des sociétés—Les directives du gouvernement. b) La visite d'un défenseur de l'apartheid; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'Environnement—a) Les pluies acides—L'entente fédérale-provinciale sur les mesures de contrôle. b) Les fonds affectés par le gouvernement fédéral.